



MONSIEUR LE VICE-PRESIDENT
LE HAVRE SEINE METROPOLE
19 RUE GEORGES BRAQUE
CS 70854
76085 LE HAVRE CEDEX

Siège Social
Chemin de la Bretèque - CS 30059
76237 Bois-Guillaume cedex
Tél. : 02 35 59 47 47
Fax : 02 35 12 21 08
Email : accueil76
@normandie.chambagri.fr

N/Réf : LL/NM
Pôle Territoires et Environnement
Dossier suivi par Mme Laurle LECUYER
Ligne directe : 02.35.59.47.20
amenagement.urbanisme@normandie.chambagri.fr

Bois-Guillaume, le 12 février 2024

Objet : Avis sur le projet de modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de SANDOUVILLE

Dossier suivi par Monsieur Hugo COSSET COINSIN

Monsieur le Vice-Président,

Par courrier reçu en date du 24 janvier 2024, et eu égard aux articles L132-7 et L153-16 du Code de l'Urbanisme et L112-3 du Code Rural et de la Pêche Maritime, vous nous soumettez le projet cité en objet et sollicitez l'avis de la Chambre d'agriculture.

La procédure de modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de SANDOUVILLE prévoit :

- La correction d'une erreur matérielle dans le règlement écrit, relative à la constructibilité immédiate de la zone 2AUX,
- La correction dans le règlement écrit afin de permettre la construction mesurée d'extensions et d'annexes pour les habitations situées en zone agricole, de façon similaire aux règles de construction mesurée en zone naturelle.

Le projet de modification simplifiée n°1 du PLU de SANDOUVILLE n'appelle pas de remarques particulières.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Vice-Président, l'expression de nos sentiments les plus distingués.



Sébastien LEVASSEUR
Vice-Président de la Chambre d'agriculture
Président de la Commission Territoires